

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à 19h30, les membres élus au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales du 15 mars 2026 se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 16 mars 2026.

La séance a été ouverte sous la présidence de Guillaume VOELTZEL, Maire qui, après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Coralie BOURNONVILLE, Philippe DUFRESNE, Christian HOMMAND, Isabelle INGLIN, Xavier LEMETAIS, Karine LEGUAY, Béatrice POMMAREDE, Catherine TRAINA dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Benoît MORELLET, Estèphe QUILLET

Membres en exercice : 11

Le Conseil a choisi pour secrétaire Xavier LEMETAIS

Le doyen de l'assemblée, Christian HOMMAND a pris ensuite la présidence.

### **1. Election du Maire :**

Le Président, après avoir donné lecture de l'article L.2122-8 du CGCT, a invité le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par les articles L122-4 et L122-8 du CGCT.

Le Président demande aux candidats de se faire connaître.

Guillaume VOELTZEL propose sa candidature.

#### 1er tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins dans l'urne : 8  
Nombre d'abstention : 1  
Nombre de votants : 8  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Majorité absolue : 6

Guillaume VOELTZEL ayant obtenue la majorité absolue avec 8 voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **2. Election de l'adjoint au Maire :**

Sous la présidence de Mr VOELTZEL Guillaume, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de l'adjoint. Monsieur le Maire signale qu'en vertu de l'article L2122-1 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Mr le Maire a rappelé que la commune disposait à ce jour d'un seul adjoint. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter à 1 le nombre d'adjoint.

Sous la présidence de Mr VOELTZEL Guillaume, il est procédé à l'élection de l'adjoint au Maire.

Le Président demande aux candidats de se faire connaître.

Christian HOMMAND propose sa candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins dans l'urne : 8

Nombre d'abstention : 1

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 6

Christian HOMMAND, ayant obtenu la majorité absolue avec 8 voix, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

Délégation de pouvoir :

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, Christian HOMMAND, 1<sup>er</sup> adjoint, a délégation de pouvoir de signature.

**3. Indemnités du 1<sup>er</sup> adjoint :**

Avant de procéder au vote des indemnités du 1er Adjoint, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indemnité du Maire est de droit et est automatiquement fixée au plafond, sans vote du Conseil Municipal, au pourcentage de l'indice brut terminal fixé par la loi. Pour information, le taux maximal de l'IB 1027 est de 28.10 %, soit une indemnité mensuelle brute de 1155.06€.

Conformément à l'article L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'accorder, à compter du 21 mars 2026, l'indemnité de fonction du 1<sup>er</sup> adjoint, au taux maximal de 10,89%, soit un montant brut de 447,64€.

*Voix pour : 9*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

**4. Elections des délégués aux Syndicats :**

- S.I.E.V.N. (Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand)

Les statuts du S.I.E.V.N. prévoient que la commune élise un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune aux réunions.

*Titulaire : Estèphe QUILLET*

*Suppléant : Catherine TRAINA*

- S.I.E.G.E. (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure)

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à

l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, deux membres représentant ainsi la commune aux réunions.

*Titulaire : Christian HOMMAND*

*Suppléant : Guillaume VOELTZEL*

= S.I.V.O.S. (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Les statuts du S.I.V.O.S. prévoient que la commune élise deux délégués titulaires représentant la commune aux réunions.

*Titulaire : Guillaume VOELTZEL*

*Titulaire : Catherine TRAINA*

= Syndicat intercommunal et interdépartemental de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors

Les statuts du Syndicat intercommunal et interdépartemental de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors prévoient que la commune élise deux délégués titulaires représentant la commune aux réunions.

*Titulaire : Benoit MORELLET*

*Titulaire : Xavier LEMETAIS*

= C.C.V.N. (Communauté de Communes du Vexin Normand)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseiller Communautaire est de fait le Maire en tant que titulaire et le 1<sup>er</sup> Adjoint le suppléant.

*Titulaire : Monsieur Guillaume VOELTZEL*

*Suppléant : Monsieur Christian HOMMAND*

Les commissions afférentes à la CCVN seront connues dès lors que le Conseil communautaires sera installé, soit le samedi 11 avril 2026.

## **5. Election des délégués aux commissions communales :**

a) Commission finances :

Président : *Guillaume VOELTZEL*

Membres : *Christian HOMMAND, Béatrice POMMAREDE, Xavier LEMETAIS, Isabelle INGLIN, Coralie BOURNONVILLE*

b) Commission urbanisme / travaux / voirie / sécurité :

Président : *Guillaume VOELTZEL*

Membres : *Benoit MORELLET, Karine LEGUAY*

c) Commission sociale / CCAS :

Président : *Guillaume VOELTZEL*

Membres : *Coralie BOURNONVILLE, Karine LEGUAY*

d) Commission incendie :

Président : *Guillaume VOELTZEL*

Membres : *Estèphe QUILLET*

e) Commission cimetièrè :

Président : *Guillaume VOELTZEL*

Membres : *Philippe DUFRESNE, Xavier LEMETAIS*

f) Commission défense :

Président : *Guillaume VOELTZEL*

Membre : *Christian HOMMAND*

*L'ordre du jour ètant èpuisè, la sèance est levèe à 20 heures 21 minutes.*